



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**

**Consulat Général de France à Beyrouth  
Liban**

**DOCUMENTS NECESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ETUDES**

⇒ **Pré-inscription ou inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation, sauf si vous êtes passé par un Espace CampusFrance doté de la procédure CEF et inscrit ou pré-inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur adhérent à la convention CEF ou si vous êtes boursier du Gouvernement français**

⇒ **Copie du diplôme, baccalauréat ou titre admis en équivalence, certificat de scolarité....**

⇒ **Pour les titulaires du baccalauréat français préparé dans un établissement relevant de l'AEFE ou titulaire d'un diplôme équivalent et ayant suivi au moins 3 ans de scolarité dans un établissement français de l'étranger : tout document justifiant de cette scolarité.**

⇒ **Justificatifs des moyens d'existence : pour les boursiers attestation de bourse précisant son montant et sa durée. Pour les autres étudiants un minimum mensuel de 430 € est exigé (attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français ou prise en charge par un répondant qui doit justifier de ses ressources) soit 5 200 € pour l'année.**

⇒ **Si l'étudiant est mineur : autorisation parentale (modèle joint)**

⇒ **Passeport en cours de validité + photocopie des pages contenant les données personnelles**

⇒ **2 formulaires de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés téléchargeables sur [www.ambafrance-lb.org](http://www.ambafrance-lb.org) ou à retirer au service des visas**

⇒ **2 photographies d'identité récentes aux normes**

⇒ **l'équivalent de 50€ en livres libanaises à régler au dépôt de la demande de visa (non remboursable même si le visa est refusé).**

⇒ **1 jeu de photocopies des documents demandés**

**LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE VISA SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (COMPOSER 12 14 A PARTIR D'UN  
TELEPHONE CELLULAIRE DU LIBAN).**

**AU DÉPÔT DE LA DEMANDE, L'ÉTUDIANT DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT AUPRES DU SERVICE DES  
VISAS DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À BEYROUTH.**